



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER

# RÉSIDENCE ARTISTIQUE MUSIQUE ET ARTS VISUELS

2026 / 2027

« *La fête et ses imaginaires* »

—— APPEL À CANDIDATURE

## [Préambule]

---

*Depuis 2009, l'Université de Montpellier met en œuvre une politique engagée en matière d'art et de culture à l'attention des membres de la communauté universitaire. La rencontre avec des artistes, l'accès à des événements et ateliers de pratique artistique offrent aux étudiantes, étudiants et personnels la possibilité de se forger une culture artistique et contribuent à l'épanouissement individuel.*

*Pour l'année 2026/2027, l'Université de Montpellier souhaite accueillir une artiste musicienne, un artiste musicien ou une équipe artistique sur les sites de Montpellier, avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie.*

*L'artiste ou l'équipe artistique travaillera conjointement avec des étudiantes, étudiants et personnels de l'UM.*

## [Environnement et contexte d'accueil]

---

### L'Université de Montpellier

L'Université de Montpellier regroupe plus de **52 000 étudiantes et étudiants** répartis dans **17 Unités de formation, Ecoles et Instituts (UEI)**<sup>1</sup> situées sur l'ensemble du territoire d'Occitanie : Montpellier, Béziers, Carcassonne, Mende, Nîmes, Perpignan, Sète :

- **8 facultés** : Droit et Science politique, Economie, Education, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Sciences, Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)
- **7 instituts** : Montpellier Management (MOMA), Préparation à l'Administration Générale (IPAG), Institut d'Administration des Entreprises (IAE), Institut national supérieur du professorat et de l'éducation - Académie de Montpellier (INSPE), IUT de Béziers, IUT de Montpellier-Sète, IUT de Nîmes
- **2 écoles** : l'Observatoire de Recherche Méditerranéen de l'Environnement (OREME), Polytech Montpellier.

Au-delà du domaine de la formation, l'Université de Montpellier comporte également **82 structures de recherche**<sup>2</sup> rassemblées autour de **5 thématiques scientifiques**<sup>3</sup>. Plus de **5 200 personnels** (enseignantes et enseignants, enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs et personnels administratifs et techniques) y travaillent.

Plus d'infos : [www.umontpellier.fr](http://www.umontpellier.fr)

---

<sup>1</sup> Pour le détail des UFR, écoles et instituts : [www.umontpellier.fr/universite/composantes](http://www.umontpellier.fr/universite/composantes)

<sup>2</sup> Pour le détail des structures de recherche : [www.umontpellier.fr/recherche/unites-de-recherche](http://www.umontpellier.fr/recherche/unites-de-recherche)

<sup>3</sup> Agriculture – Environnement – Biodiversité / Biologie – Santé / Chimie / Mathématiques – Informatique – Physique – Systèmes / Sciences sociales

## **Le service art & culture / direction vie des campus de l'Université de Montpellier**

Le service art & culture, partie intégrante de la direction vie des campus, a pour mission de proposer des actions qui encouragent et favorisent l'ouverture des étudiantes, étudiants et des personnels au monde de la culture et aux différents modes d'expression artistique.

L'action du service se décline en différents axes : ateliers de pratique artistique, programmation de manifestations culturelles sur les campus, actions de médiation avec les structures culturelles du territoire, soutien aux initiatives culturelles émanant des différents acteurs universitaires.

L'accueil d'artistes en résidence constitue un des temps forts de l'action culturelle et artistique du service.

**Plus d'infos :** [art.edu.umontpellier.fr](http://art.edu.umontpellier.fr)

Depuis le printemps 2024, l'Université de Montpellier s'est munie d'une feuille de route dédiée à l'art et aux cultures contemporaines, qui se décline en 4 grands axes. *«[...] Cette feuille de route a pour objectif de spécifier les missions en matière d'art et de cultures contemporaines, de définir les lignes directrices, de préciser les actions et les modalités de leurs mises en œuvre pour les deux années universitaires qui viennent. Mais également, et ce n'est pas le moins, elle permet d'affirmer la considération que l'établissement porte à ce sujet, source d'émancipation, d'épanouissement, de lien social, d'appartenance, de réflexion, d'émotion aussi... [...]»*.

Lire la [Feuille de route](#).

## **[Thématique]**

---

### **« La fête et ses imaginaires »**

La thématique « La fête et ses imaginaires » servira de support à l'interaction avec la communauté universitaire et devra être au centre du propos artistique.

À travers cette thématique, la proposition artistique permettra de se questionner sur ce qui nous lie dans le contexte joyeux de la fête et de ses imaginaires.

Au sein d'un environnement fait d'un ensemble d'individualités comme l'université, comment la musique peut-elle permettre de rassembler ? Comment penser des espaces festifs inclusifs au sein d'un lieu de savoir et d'apprentissage ? Comment imaginer des moments de réjouissance collective et de liberté ?

## **[Axes et objectifs]**

---

La résidence se déroulant au cœur d'un lieu de connaissance, de transmission et de vie étudiante, ses objectifs sont multiples. Elle a pour objet de favoriser la rencontre entre la communauté universitaire, les artistes, l'œuvre et la démarche créative en s'appuyant sur une présence artistique forte et des collaborations avec les actrices et

acteurs de l'université. Ainsi, l'artiste ou l'équipe artistique est invitée à confronter sa pratique et son univers au quotidien de la communauté universitaire en suivant trois axes principaux :

- ❖ **Sensibiliser** : Toucher un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants autour d'un projet artistique
- ❖ **Initier** : Inviter la communauté universitaire à découvrir une démarche artistique qui suscitera leur intérêt et leur curiosité.
- ❖ **Impliquer** : Intégrer la communauté universitaire dans le processus de réflexion et de création.

Le partage de l'expérience de la création étant au centre de nos missions, nous souhaitons développer activement une résidence artistique autour de l'échange et de la participation. Il s'agit donc pour l'artiste ou l'équipe artistique de s'engager dans une démarche d'action culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime.

La résidence doit permettre d'engager un dialogue autour de « la fabrique » de l'œuvre. Ses dimensions conceptuelles, esthétiques et techniques sont interrogées au travers d'actions de médiation pensées par l'artiste ou l'équipe artistique.

Le travail d'exploration et de création est envisagé en relation avec la communauté universitaire, le cadre de vie universitaire et en lien avec les habitudes des étudiantes, étudiants et personnels.

La résidence aura donc pour objectifs de :

- Permettre au plus grand nombre d'appréhender la création artistique.
- Contribuer à développer l'esprit critique par le biais de la discussion, d'échanges.
- Contribuer à l'accès à l'art et à la culture pour toutes et tous.
- Développer une proposition artistique porteuse d'identité pour l'université et créatrice de lien social.

## [Déroulé de la résidence<sup>4</sup>]

---

Une première phase d'immersion à l'automne 2026 permettra à l'artiste ou l'équipe artistique de découvrir l'université et de rencontrer les actrices et acteurs de la communauté universitaire : étudiantes, étudiants, enseignantes, enseignants, enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs, chercheuses, chercheurs et personnels administratifs et techniques.

---

<sup>4</sup> Sur la base de la convention cadre « Campus, territoires de culture » signée le 26 juin 2024, entre le Ministère de la Culture et de la Communication, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et la Conférence des Présidents d'Université et de la circulaire n° MCDD1601967C en date du 8 juin 2016 relative au soutien d'Artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences.

Ces temps d'échange, sous des formes variées, serviront à affiner le projet artistique et à imaginer les collaborations possibles. À l'issue de cette phase, un planning sera établi conjointement pour définir les temps de présence à l'université.

**Lieu de la résidence :**

Montpellier

**Durée :**

La durée totale de la résidence s'élève à **13 semaines, soit 65 jours ouvrables**, répartis entre **septembre 2026** et **décembre 2027** comme suit :

- **70 %** du temps dédié à la création
- **30 %** aux temps d'échanges et de médiation

**Planning prévisionnel :**

**1ère étape : exploration et recherche**

**Septembre – décembre 2026**

- Prise de contact avec la communauté universitaire
- Exploration et immersion au sein de la vie étudiante, des lieux (campus, amphis, bibliothèques universitaires, associations étudiantes, etc.)
- Ajustement du projet artistique
- Actions de médiation

**2ème étape : poursuite des recherches et de la création**

**Janvier – mars 2027**

- Approfondissement du contact avec la communauté universitaire, en lien avec le projet artistique.
- Rencontres et actions de médiation en direction de la communauté universitaire et du grand public

**3ème étape : restitution intermédiaire**

**Avril – mai 2027**

- Temps de partage du projet en cours : étape de restitution intermédiaire (à déterminer avec le service art & culture)
- Rencontres et actions de médiation en direction de la communauté universitaire et du grand public

**4ème étape : Finalisation et diffusion**

**Septembre - décembre 2027**

- Restitution finale et diffusion éventuelle sur d'autres sites de l'UM
- Rencontres et actions de médiation en direction de la communauté universitaire et du grand public

Des points d'étape seront organisés régulièrement avec l'équipe du service art & culture.

## [Moyens mis en œuvre]

---

### Conditions financières<sup>5</sup> :

Une enveloppe globale de 16 000 € TTC\*, pour l'artiste ou l'équipe artistique, est prévue pour financer la résidence.

#### Recherche, création et médiation

Une enveloppe de 10 000 € TTC dédiée aux temps de création et à l'ensemble des interventions de médiation et actions de valorisation répartis sur toute la durée de la résidence.

#### Production

Une enveloppe de 2 000 € maximum dédiée à la production d'une ou plusieurs œuvres élaborées dans le cadre de la résidence.

#### Frais de vie / per diem

Une enveloppe dédiée pour les transports, hébergements et repas, à définir selon le projet et dans la limite de 4 000 € TTC.

*\*Les montants s'entendent toutes charges et taxes comprises et sous réserve de l'octroi des crédits de la DRAC Occitanie.*

*Le règlement de l'ensemble des prestations et frais sera effectué uniquement sur présentation de factures.*

### Ressources :

En fonction des besoins du projet, un espace sera mis à disposition sur le campus Triolet.

### Pilotage de la résidence :

La résidence est pilotée par le service art & culture – Direction vie des campus.

### Personne référente :

Éléonore Szturemski – responsable du service art & culture

04 67 14 46 65 - [dvc-culture@umontpellier.fr](mailto:dvc-culture@umontpellier.fr)

## [Sélection]

---

### Profil recherché

- Tous les genres musicaux sont acceptés et une proposition pluridisciplinaire ouverte sur les arts visuels est possible (sans pour autant être un critère obligatoire)
- Toute forme de projet peut être proposée dès lors qu'elle peut rendre compte de l'échange et de la rencontre avec la communauté universitaire
- L'artiste ou le collectif doit être en mesure de s'impliquer pleinement, de fédérer la communauté universitaire autour de sa présence, de s'ouvrir à une envie de « faire ensemble ».

---

<sup>5</sup> Ces montants s'entendent sous réserve de l'octroi des crédits de la DRAC Occitanie.

Une qualité d'écoute et une aptitude à interagir avec un environnement social sont importantes.

- Une connaissance et une pratique d'actions d'éducation artistique adaptée à tout type de public est nécessaire.

**DATE LIMITE DE CANDIDATURE**

**Lundi 15 juin 2026 — 12h**

Candidature au format PDF à envoyer par mail, avec lien de transfert de fichiers si nécessaire, à Hugo Sinatora / hugo.sinatora@umontpellier.fr

Chaque candidature doit être accompagnée :

- d'un **curriculum vitae** détaillant le parcours de l'artiste ou de l'équipe artistique (formation, expositions, prix, bourse, etc.) ;
- d'une **note d'intention** décrivant la démarche globale envisagée pour la création, la médiation et la restitution (une à deux pages A4) ;
- d'un **dossier artistique** avec un ensemble d'œuvres représentatives de la démarche de l'artiste ou de l'équipe artistique (maximum 3 Mo) ;
- d'un **avis de situation SIRET** de moins de 3 mois au nom du ou des artistes ou de la structure porteuse.

**Les candidatures seront examinées fin juin 2026** par un comité de sélection constitué des membres du service art & culture, d'actrices et acteurs de la vie culturelle de l'Université de Montpellier, de représentantes ou représentants de la DRAC Occitanie et sous la responsabilité de la Vice-Présidente Formation et Vie Universitaire en charge de l'art et de la culture contemporaine. À l'issue, un entretien (en présentiel ou en visio) pourra être demandé.

Un mail sera envoyé aux candidates et candidats dès la prise de décision du comité.

Les membres de la commission veilleront à :

- La qualité artistique du projet, et notamment des actions de médiation ;
- L'originalité et la créativité du projet artistique, tant dans la résidence que dans sa restitution ;
- La capacité à impliquer la communauté universitaire dans le projet ;
- La présence régulière sur le terrain en lien avec le rythme universitaire ;
- La faisabilité technique et financière du projet ;
- L'attention aux différentes modalités présentées dans cet appel à projet.

## [Renseignements et informations]

---

Éléonore Szturemski, responsable du service art & culture  
Lucie Guitard / Hugo Sinatora, chargés de projets culturels



04 67 14 48 34



[dvc-culture@umontpellier.fr](mailto:dvc-culture@umontpellier.fr)



[art.edu.umontpellier.fr/](http://art.edu.umontpellier.fr/)